

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPARER LES PRÉJUDICES CAUSÉS PAR LA TRANSPLANTATION DE MINEURS DE LA
RÉUNION EN FRANCE HEXAGONALE DE 1962 À 1984 - (N° 1233)

N° AS12

AMENDEMENT

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.